



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de AYMARD-RUBY (Jérôme), « Préface », *La Réforme de la liturgie*,
GRÉGOIRE (Abbé), p. 7-14

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-13122-9.p.0007](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-13122-9.p.0007)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2022. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRÉFACE

On ne peut que se réjouir de voir publiée cette étude concernant les conceptions réformatrices de l'abbé Grégoire dans le domaine de la liturgie et de l'esprit judicieux dans lequel elle a été conduite. Comme Jérôme Aymard-Ruby lui-même l'observe, d'emblée : « Ce qu'il [Grégoire] théorise en matière liturgique vient s'insérer dans un système cohérent où toute réforme vise à l'aboutissement de la révolution chrétienne. Cette révolution passe par une régénération – le mot est alors à la mode – de la religion catholique, consistant à réformer la structure ecclésiale et la démocratie politique par l'instauration d'un culte épuré et rationalisé dans l'esprit des Lumières catholiques¹ ». Ce vaste projet ébauché par l'Église constitutionnelle resta malheureusement lettre morte, en raison de l'interruption brutale du Concile national, en 1801, sur ordre du pouvoir politique. Certaines de ses propositions ne devaient ressurgir et connaître un début de réalisation qu'après le Concile de Vatican II, sans d'ailleurs qu'une filiation directe puisse être établie entre les deux événements. Il est inutile d'ajouter que Grégoire prit une part majeure à cette œuvre réformatrice.

Un des principaux mérites de la présente édition est de nous mettre en présence de deux ouvrages importants, formant la base de cette vaste enquête : le *Traité de l'uniformité et de l'amélioration de la liturgie* dont la composition et la rédaction doivent tout à Grégoire et la *Réclamation des fidèles catholiques de France au prochain Concile national en faveur de l'usage de la langue vulgaire dans l'administration des sacrements et la célébration de l'office divin*, qui lui fut longtemps attribuée et dont J. Aymard-Ruby établit avec précision la paternité véritable. En effet, l'opinion répandue jusqu'ici et, en quelque sorte, officialisée par la très sérieuse bibliographie de S. Posner tendait à la considérer comme émanant directement

1 Introduction, p. 58.

de l'évêque de Blois. L'enquête minutieuse conduite dans le présent ouvrage la restitue à son véritable auteur : l'abbé Michel-Nicolas Leroy (ou Leroi, 1736-1803) sur lequel nous ne possédons, par ailleurs, que peu d'informations. Joua-t-il, en la circonstance, le rôle commode de prête-nom, au cœur d'une polémique interne à l'Église constitutionnelle elle-même et à laquelle l'évêque-député évitait ainsi de se mêler personnellement ? On peut d'autant plus le supposer que *l'Avis motivé* auquel elle réplique était signé de quelques-uns des meilleurs amis de Grégoire. Quoi qu'il en soit, ce texte reflète trop fidèlement les convictions profondes de ce dernier pour qu'on puisse mettre en doute sinon une influence directe, du moins une authentique paternité spirituelle, ainsi qu'une adhésion plénière de sa part. Comme l'écrit J. Aymard-Ruby : « Si elle n'est pas de lui, la *Réclamation* vient très heureusement compléter sa pensée exprimée au même moment, dans son *Traité*² ». Si l'on replace, en effet, cet essai dans le cadre général de ses conceptions, on voit qu'il s'accorde, en tous points, avec ce que l'évêque-député a toujours professé lui-même.

À cet égard, un trait particulier de sa pensée a été, jusque là, trop souvent occulté. Dans une étude récente, nous avons tenté de le mettre en relief : il s'agit de l'héritage culturel augustino-janséniste³. La doctrine et l'exemple de saint Augustin n'ont cessé, en effet, de guider la réflexion et l'action de Grégoire, tout au long de sa vie. Or, au cours de son épiscopat, l'évêque d'Hippone, désireux de revenir à la simplicité de la liturgie et d'en bannir les ornements superflus – y compris dans les mélodies ambrosiennes qui le ravissaient spontanément – avait rêvé, un moment, d'un retour à la sobriété et au dépouillement des vieux rites athanasiens. À cette influence première s'ajoutent la tradition et l'exemple des solitaires de Port-Royal. L'introduction du français dans les offices religieux, déjà envisagée par certains d'entre eux et qu'il voulut, en tant que jeune curé d'Emberménil, promulguer dans sa paroisse, répond d'abord à ce souci profond. Devenu, dans les faits, une des grands voix de l'Église constitutionnelle, il fut chargé de prononcer, le 29 juin 1801, le *Discours pour l'ouverture du Concile national*, dans

2 Introduction, p. 89.

3 Grégoire, Henri, *Lettres inédites sur l'Augustinus*, éd. critique par Jean Dubray, Paris, Classiques Garnier, 2015.

l'église métropolitaine Notre-Dame de Paris. Devant tous ses confrères, il plaide alors longuement pour l'introduction du français dans la liturgie, déclarant : « Autant le peuple a de dégoût pour le latin qu'il ne comprend pas, autant il a de l'empressement à entendre ces chants qui frappent son cœur, parce que son esprit en saisit le sens⁴ ». S'exprimer dans une langue inconnue reviendrait, selon lui, à « chanter comme les oiseaux », sans s'attacher au sens du texte, au risque de s'abandonner purement et simplement au plaisir musical proprement dit. Dans les mandements pastoraux qu'il adresse régulièrement à ses fidèles, l'évêque de Blois revient constamment sur la même idée : la prière ne peut se dissocier d'une compréhension élémentaire des paroles prononcées. Elle n'est ni vocalise pure, ni a fortiori ivresse incontrôlée du chant. L'art musical poursuivi pour lui-même deviendrait alors un plaisir en soi, une concupiscence de l'ouïe, l'éloignant de sa finalité première.

La même erreur (ou la même faute) consisterait à s'enchanter des fastes liturgiques et de la splendeur des célébrations, tout en demeurant extérieur au sens qu'ils transmettent. Il écrira, plus tard, dans *l'Histoire des sectes* : « La pompe extérieure du culte s'adresse aux yeux qui étant, en quelque sorte, le véhicule de la pensée la transforment en affection. Pénétrée de cette considération, l'Église catholique a favorisé, ce qu'on appelle improprement les beaux-arts ; plus qu'aucune autre elle s'est distinguée par la majesté de ses basiliques et la splendeur de ses cérémonies. Toutefois, ce n'est là que l'accessoire et les catholiques instruits blâment les excès qui semblent n'avoir pour but que de frapper les regards et d'émouvoir l'imagination, sans rien dire à la raison⁵ ». La réforme permet aussi d'éviter le faste superflu des cérémonies anciennes, plus mondaines que véritablement religieuses. À cet égard, l'évêque-citoyen ne manifeste aucun regret de la disparition des musiques baroques, des polyphonies éclatantes qui avaient, jusque là, envahi la liturgie et l'avaient quelque peu défigurée : « Je ne connais rien de plus scandaleux dans ce genre qu'un *Te Deum* d'apparat, une procession ou une messe royale⁶. »

4 Grégoire, Henri, *Discours pour l'ouverture du concile national de France prononcé le 19 juin 1801*, rééd., Paris, EDHIS, 1977, vol. XI, p. 172.

5 Grégoire, Henri, *Histoire des sectes*, Paris, éd. du Miraval, 2006, vol. VI, p. 158-159.

6 Grégoire, Henri, *Observations sur le décret de l'Assemblée nationale qui ordonne une nouvelle circonscription des paroisses*, 1790, rééd., Paris, EDHIS, 1976, vol. I, p. 158-159.

Les événements de Thermidor ont apporté au moins l'avantage de provoquer une certaine rupture avec l'époque antérieure. La plupart des vases sacrés, ornements, missels, statues, ont été brisés ou ont disparu. Il faut tout reconstruire à partir de zéro. Les églises péniblement rouvertes n'offrent plus parfois que des installations rudimentaires et des sacristies dévastées. Celui qui a tant vitupéré contre les méfaits du vandalisme et contribué fortement à l'enrayer ne voit pas, dans cette situation, que des inconvénients : « L'éclat des métaux précieux ne brillera plus dans vos temples, mais, du moins, ils ne présenteront plus d'appâts à la cupidité⁷. ». Le dénuement général qui résulte de ces destructions sauvages ne rappelle-t-il pas aux chrétiens la simplicité des temps évangéliques et ne favorise-t-il pas en eux le retour à une certaine sobriété liturgique, propre à l'Église pré-constantinienne ? « Nous sommes re-placés, pour ainsi dire, à l'origine de l'Église et le retour de cette époque annonce celui de la véritable piété, comme le retour du printemps annonce celui de la nature⁸ ». D'une manière générale, il serait tenté de réserver la pompe et la solennité aux fêtes civiles dont il favorisa l'essor, en tant que législateur, et auxquelles il consacra un opuscule⁹.

Même s'il est désormais établi que l'auteur de la *Réclamation* n'est pas Grégoire, on ne peut qu'être frappé, en étudiant l'ensemble de l'œuvre de celui-ci et en observant ses engagements les plus prononcés, de la convergence de ses idées avec les thèses développées par la pétition. Auteur, au début de la Révolution, d'une vaste enquête, menée sur tout le territoire national, concernant les dialectes provinciaux, dont la richesse et l'ampleur forcent l'admiration de M. de Certeau, D. Julia et J. Revel, co-signataires au demeurant d'un ouvrage non exempt de critiques à son égard¹⁰, il en diffusera les conclusions et en précisera la portée à travers trois *Rapports sur la nécessité d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française*, présentés successivement à la tribune de la Convention nationale. Une véritable philosophie de la langue s'en dégage. Rappelant

7 Grégoire, Henri, *Adresse au Conseil général du Loir-et-Cher à l'Assemblée nationale*, 1790, rééd., Paris, EDHIS, 1977, vol. IX, p. 255.

8 *ibidem*.

9 Grégoire, Henri, « *Des fêtes en général.* », in *Histoire des sectes*, rééd., Paris, Miraval, 2006, vol. I, p. 109 sq.

10 Certeau, Michel de, Julia, Dominique et Revel, Jacques, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois. L'enquête de Grégoire*, Paris, Gallimard, « Folio », 1995.

d'abord le célèbre discours de Rivarol prononcé à l'académie de Berlin en 1784, il souligne la filiation intellectuelle de la pensée de cet auteur avec les études linguistiques menées auparavant par les Solitaires de Port-Royal : « Ils nous ont appris, déclare-t-il, l'harmonie du style, le nombre à la prosodie, la méthode qui classe les pensées et les mots dans l'ordre le plus convenable¹¹. » C'est donc non seulement en vertu de motifs patriotiques, mais en raison de sa prétention justifiée, selon lui, à l'universalité qu'il va soutenir et promouvoir la langue française.

Conformément aux théories du linguiste allemand Michaëlis qu'il a lu et cite à plusieurs reprises, il a bien saisi le pouvoir qu'exerce la langue sur la pensée, la façonnant, la modelant et surtout l'orientant dans tel ou tel sens : « Souvent gouvernés par des mots, les peuples, pour des mots, se sont égorgés ». « Rose rouge », « Rose blanche », guelfes, gibelins, marannes, moriscos ; ligue, fronde : ces expressions réveillent des souvenirs historiques et humiliants pour l'espère humaine. Notre Révolution a beaucoup étendu cette nomenclature et comme chacun y attache une acception nuancée d'après ses principes ou ses préventions, un jour peut-être, leur véritable sens fera la fortune des érudits¹². » Ainsi les patois et les dialectes conservent, tel un dépôt sédimentaire, les préjugés nobiliaires et entretiennent, parfois, une sorte d'incompatibilité avec la notion de liberté. Cela se vérifiait déjà pour un certain usage du français : « Il y a, dans notre langue, disait un royaliste, une hiérarchie des styles, parce que les mots y sont classés comme les sujets d'une monarchie¹³ ». L'inégalité des styles dévoilerait donc et renforcerait l'inégalité des conditions. Grégoire s'indigne de cette persistance de « l'insolence féodale » dans le caractère réputé péjoratif de certains termes comme ceux de « cordonnier », « vache », « fumier » qu'il juge, quant à lui, tout à fait honorables, alors qu'on devrait trouver grotesques et méprisables des mots comme ceux de « princesse » ou de « courtisan ». Faute de termes riches et techniques, le champ de déploiement de l'entendement a comme tendance à se rétrécir, d'autant plus que le dialecte le confine dans les limites d'un territoire précis.

Cela dit, la position de Grégoire sur les patois se montre beaucoup plus nuancée qu'on ne l'a écrit et que le prétend l'ouvrage cité plus haut. À le

11 *Chronique religieuse*, Bibl. de la Soc. de Port-Royal, vol. 5, p. 258-273.

12 Grégoire, Henri, *Histoire des sectes*, rééd., Paris, Miraval, 2006, vol. I, p. 142.

13 *Rapport ...*, in Bowman, Franck Paul, *L'abbé Grégoire évêque des Lumières*, Paris, France-Empire, 1988, p. 147.

lire de près, le verbe « anéantir » perd quelque peu de sa radicalité. Il ne plaide pas pour leur disparition, faisant, au passage, l'éloge du celtique (« la plus vieille langue d'Europe ») et de l'occitan. Il importe même de les conserver pour plusieurs raisons que nous ne pouvons détailler ici. L'objectif essentiel n'est pas de détruire les patois, mais de consolider voire de défendre le français lui-même, idiome fragile et menacé. Or, en dehors du caractère scientifique et rationnel qui fonde sa supériorité et que nous avons déjà souligné, il représente le facteur indispensable de la consolidation de la Révolution et de la fondation de la nation. Sans l'extension de cette langue, les conquêtes de la liberté se trouveraient compromises. L'idée de nation et celle de république restent encore des réalités vulnérables que la diffusion du français jusqu'aux extrémités des provinces les plus reculées contribuera à affermir. L'enjeu historique que représente la construction d'une patrie dépend, qu'on le veuille ou non, de mesures de ce genre.

Toutefois, la langue française ne nourrit aucun dessein de nature nationaliste ou impérialiste. En d'autres termes et, contrairement à l'affirmation de l'ouvrage collectif précité : la langue n'est pas subordonnée à l'intérêt de la Nation¹⁴. En étudiant le concept de fraternité notre auteur procède à une relativisation rigoureuse des notions de nation et de patrie. Estimées au titre de valeurs supérieures et désintéressées, elles doivent s'effacer, néanmoins, devant les idéaux universels d'entente et d'amour des peuples. Avant de s'affirmer citoyen d'un pays particulier, le Français doit se souvenir qu'il est d'abord citoyen du monde. En énonçant, dans sa propre langue, les Droits de l'Homme et en empruntant le même canal, pour composer les premières constitutions démocratiques, y compris celle des Etats-Unis (Grégoire aime rappeler ce détail), il a proclamé la vocation internationale de l'idiome qu'il pratique. Rappelons, en outre, d'un mot, que c'est en français que notre auteur rédigea sa célèbre *Déclaration du droit des gens*, saluée par plusieurs commentateurs et biographes, comme première esquisse du droit international et, en tout cas, premier projet de loi, de cette nature, défendu dans une enceinte parlementaire. En réalité, la subordination joue en sens inverse de celle qu'une analyse superficielle fait apparaître et, dans une certaine mesure, l'on est fondé à dire que c'est la nation qui

14 Certeau, Michel de, Julia, Dominique et Revel, Jacques, *Une politique de la langue, op. cit.*, p. 170 : « La langue est donc subordonnée à l'intérêt de la nation ».

est subordonnée à la langue, étant donné les obligations et les devoirs universels que celle-ci lui impose.

Ces quelques réflexions nous aident à comprendre l'intime connivence entre le *Traité de l'uniformité*, présenté ici, enrichi de l'excellent appareil critique de J. Aymard-Ruby, et la *Réclamation* qui lui fait suite. Si cette pétition n'est pas effectivement de la main de Grégoire – et sur ce point la démonstration de l'historien est sans appel – elle porte indiscutablement la marque de son influence et de ses idées. La liturgie qui y est préconisée rassemble les fidèles en deux chœurs distincts (hommes et femmes) qui mêlent leurs prières et leurs chants à la voix du prêtre, laquelle doit rester audible tout au long de l'eucharistie : « La récitation à voix basse et dans une langue inconnue aux fidèles leur ôte la facilité de joindre leur voix à celle du célébrant, contrairement à la pratique de toute l'antiquité¹⁵ ». Les motivations politiques ou, si l'on préfère, patriotiques ne sont nullement absentes de cette vaste entreprise d'unification et de francisation de la liturgie. Elle vient renforcer et consolider l'unité de la nation : « Vous aurez bien mérité de la religion et de la patrie par des opérations analogues pour la France ecclésiastique¹⁶ ». Ce n'est d'ailleurs pas le seul domaine où les deux sociétés, la civile et la religieuse, séparées et distinctes, pourront entretenir des solidarités et des convergences fécondes. C'est, en effet, sur son initiative et après son *Discours sur la liberté des cultes* (1^{er} Nivôse an III – 24 décembre 1794) qu'avait été instaurée une première et réelle – mais hélas, transitoire – séparation de l'Église et de l'État. Cela dit, l'indépendance ne signifie ni l'imperméabilité ni l'incommunicabilité de deux institutions qui se côtoieraient en s'ignorant l'une l'autre ; une véritable osmose doit s'opérer entre elles. Les chrétiens, par leur pratique des vertus évangéliques, doivent apporter à la société civile et aux valeurs purement éthiques le supplément d'âme qui leur manque, sans empiéter d'aucune façon sur leurs prérogatives propres et leur légitime autonomie.

Mais pour atteindre ce but et redonner au christianisme son rôle d'éducateur des foules, il importe de le rendre d'abord intelligible. Tous ont à gagner dans cette opération : les humanistes qui ont besoin du soutien de la religion pour assurer l'éducation morale des citoyens et les

15 *Traité de l'uniformité*, Paris, EDHIS, vol. XI, p. 139-140 ; édité ici p. 170.

16 *ibidem*, p. 112-113, ici p. 152.

chrétiens qui ne peuvent rester prisonniers de « la routine aveugle et de l'ignorance », mais doivent entretenir la vitalité de leur foi et leur coopération aux Lumières. De cette réforme globale dont Grégoire attendait beaucoup et que, malheureusement, la signature du Concordat, quelque temps après, enterra définitivement, (rétablissant à la fois l'union de l'Église et de l'État et le retour du latin dans la liturgie), on pouvait espérer, selon les termes mêmes de la *Réclamation* que les catholiques français seraient « les premiers à délivrer le commun des fidèles de cet état de langueur pour les disposer à retrouver la santé primitive¹⁷ ». Là encore, la langue manifeste, dans une formulation quasi thérapeutique, son pouvoir actif de restauration, de régénération d'un christianisme affaibli, mais qui demeure la base spirituelle du progrès humain, sans lequel ce dernier se verrait compromis et dans son déploiement et dans ses acquis. Une religion rendue claire et intelligible ne peut qu'illuminer l'esprit et nourrir le cœur. Elle apporte alors son soutien indispensable à la sanction morale et par le fait même, contribue puissamment au perfectionnement des civilisations humaines.

Puisse la lecture de cet important et riche dossier patiemment constitué et finement analysé par Jérôme Aymard-Ruby non seulement apporter une contribution déterminante aux études hautement désirables et jusqu'ici inabouties de la pensée et de l'œuvre de l'abbé Grégoire, mais aussi nourrir des débats plus contemporains que tous ces questionnements à la fois culturels et théologiques ne peuvent manquer de susciter.

Jean DUBRAY

17 *Réclamation*, Paris, EDHIS, 1977, vol. X, p. 191, ici p. 221.